

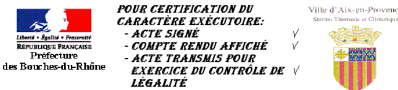


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-395**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196516-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : SA D'HLM DOMICIL - OPERATION ROTONDE DE L'AUNE : REHABILITATION DE 111  
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - EMPRUNT PAM DE 500 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE  
LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A  
HAUTEUR DE 100 %**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 7.3  
Emprunts

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : SA D'HLM DOMICIL - OPERATION ROTONDE DE L'AUNE : REHABILITATION DE 111 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - EMPRUNT PAM DE 500 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La SA D'HLM DOMICIL envisage d'effectuer des travaux de réhabilitation des 111 logements locatifs sociaux de la résidence « Les Bois de l'Aune » située 5 place Victor Schoelcher, quartier Jas de Bouffan, à Aix en Provence.

Cette opération a pour objectif d'améliorer la performance thermique et l'étanchéité à l'eau des logements. Les travaux consistent au remplacement des châssis bois et aluminium de l'ensemble des logements par des menuiseries PVC double vitrage performant thermiquement.

L'opération est financée par un emprunt PAM (Prêt à l'Amélioration) de 500 000 € (cinq cent mille euros) à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A ce titre, la SA D'HLM DOMICIL sollicite, pour cet emprunt la garantie de la Ville à hauteur de 100 %. En effet, cette résidence bénéficie déjà d'une garantie à 100 % de la Ville pour trois emprunts ayant financé sa construction d'un montant total à l'origine de sept millions d'euros, qui se terminent en 2021 (capital restant dû garanti par la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : un million neuf cent mille euros).

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir décider :

**Article 1 :** La commune d'Aix en Provence accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros) que la SA D'HLM DOMICIL se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt, constitué d'une ligne de prêt, est destiné à financer le remplacement des menuiseries extérieures des 111 logements locatifs sociaux de la résidence « Les Bois de l'Aune » située 5 place Victor Schoelcher à Aix en Provence.

**Article 2 :** Les caractéristiques financières de la ligne du prêt PAM consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant : 500 000 Euros

Durée de la phase d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A (à titre indicatif, valeur du Livret A au 10 août 2016 : 0,75 %)

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : 0,5 % maximum

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que les taux d'intérêt et de progressivité puissent être inférieurs à 0 %.

**Article 3 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA D'HLM DOMICIL dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA D'HLM DOMICIL, et à signer toutes les pièces relatives à cette garantie.

**Article 6 :** La présente délibération de garantie deviendra caduque dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de la délibération si aucun contrat de prêt relatif à l'opération décrite à l'article 1 ci-dessus n'est présenté à la signature de la Commune.

# GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA D'HLM DOMICIL

## CONVENTION

Entre :

La VILLE D'AIX-EN-PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville CS 30715 13616 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué aux Finances,

Et :

La SA D'HLM DOMICIL dont le siège social est sis 11, rue Armény CS 30001 13286 Marseille Cedex 06,  
représentée par..... ,  
en sa qualité de .....

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 :** Par délibération n° ..... du ....., la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à la SA D'HLM DOMICIL à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt PAM (prêt à l'amélioration) d'un montant de 500 000 € pour la durée totale du prêt, soit 25 ans, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt, constitué d'une ligne de prêt, est destiné à financer le remplacement des menuiseries extérieures des 111 logements locatifs sociaux de la résidence « Les Bois de l'Aune » située 5 place Victor Schoelcher, quartier Jas de Bouffan, à Aix en Provence.

**Article 2 :** La Ville d'Aix-en-Provence sera mise en possession dès son établissement du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances, des intérêts et des amortissements. Pendant toute la durée du prêt, la Commune sera destinataire chaque année du Bilan certifié conforme de la SA D'HLM DOMICIL en application de l'article 13-I-5° de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et du décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993.

**Article 3 :** Pour éviter le paiement d'intérêts moratoires, la SA D'HLM DOMICIL s'engage à prévenir la Ville d'Aix-en-Provence deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ces échéances et à lui demander de les régler en ses lieu et place. La SA D'HLM DOMICIL devra fournir à l'appui de sa demande toutes justifications nécessaires.

**Article 4 :** Dans les écritures comptables de la SA D'HLM DOMICIL, il devra être prévu l'ouverture d'un compte d'avances communales destiné à recevoir, en crédit, le montant des versements effectués par la Ville d'Aix-en-Provence dans le cas de mise en jeu de la garantie, et, en débit, le montant des remboursements effectués par l'organisme.

En cas de mise en jeu de la garantie, l'excédent éventuel apparaissant au compte de résultat de la SA D'HLM DOMICIL sera affecté en priorité à l'amortissement de la dette ainsi contractée auprès de la Ville.

Fait à Aix-en-Provence en l'Hôtel de Ville, le

**POUR LA SA d'HLM DOMICIL**

(Nom, Prénom, Qualité)

**POUR LA VILLE**

**D'AIX-EN-PROVENCE**

(Nom, Prénom, Qualité)

DL.2016-395 - SA D'HLM DOMICIL - OPERATION ROTONDE DE L'AUNE :  
REHABILITATION DE 111 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - EMPRUNT PAM DE 500 000  
EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS -  
DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»